



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.11 (Part I)
22 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME DES DETENUS		1 - 14

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

XI. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME
DES DETENUS

- a) Question des droits de l'homme et des états d'exception
- b) Individualisation des poursuites et des peines et répercussions des violations des droits de l'homme sur les familles
- c) Application des normes internationales concernant les droits de l'homme des jeunes détenus
- d) Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats

1. La Sous-Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour à ses 25ème, 28ème et 29ème séances, les 17 et 21 août 1995.

2. Pour l'examen de ce point la Commission était saisie des documents ci-après :

Rapport du Groupe de travail de session chargé d'examiner la question de l'administration de la justice et de l'indemnisation (E/CN.4/Sub.2/1995/16);

Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1994/33 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1995/17, Add.1 et 2);

Rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (civils et politiques), établi par M. Joinet en application de la résolution 1994/34 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1995/18);

Rapport intérimaire sur la lutte contre l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (droits économiques, sociaux et culturels), établi par M. El Hadji Guissé, en application de la résolution 1994/34 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1995/19);

Huitième rapport annuel et liste d'Etats qui, depuis le 1er janvier 1985, ont proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception, présenté par M. Leandro Despouy, Rapporteur spécial nommé en application de la résolution 1985/37 du Conseil économique et social (E/CN.4/Sub.2/1995/20 et Corr.1);

Note du Secrétaire général (E/CN.4/Sub.2/1995/21);

Lettre datée du 3 mai 1995, adressée au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (E/CN.4/1996/5-E/CN.4/Sub.2/1995/36);

Réunion d'experts sur les enfants et adolescents en détention :
application des normes relatives aux droits de l'homme
Rapport du Secrétaire général faisant suite à la résolution 1993/80 de la
Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1995/100);
Communication écrite présentée par la Fédération internationale de
l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, organisation non
gouvernementale inscrite sur la liste (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/4);
Communication écrite présentée par la Commission internationale de
juristes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de
la catégorie II (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/8);
Communication écrite présentée par Pax Romana, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II
(E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/24);
Communication écrite présentée par le Centre Europe-Tiers monde,
organisation non gouvernementale inscrite sur la liste
(E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/37);
Rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs des
violations des droits de l'homme, établi par MM. Guissé et Joinet en
application de la résolution 1992/23 de la Sous-Commission
(E/CN.4/Sub.2/1993/6).

3. A la 25ème séance, le 17 août 1995, M. Joinet a présenté le rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/1995/18).
4. A la 29ème séance, le 21 août 1995, M. Joinet a présenté le rapport du Groupe de travail de session chargé d'examiner la question de l'administration de la justice et de l'indemnisation (E/CN.4/Sub.2/1995/16 et Corr.1).
5. A la 25ème séance, le 17 août 1995, M. Guissé a présenté le rapport intérimaire sur la lutte contre l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/1995/19).
6. A la 25ème séance, le 17 août 1995, M. Despouy, Rapporteur spécial, a présenté le huitième rapport annuel et liste d'Etats qui, depuis le 1er janvier 1985, ont proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception (E/CN.4/Sub.2/1995/20).
7. Au cours du débat général sur ce point, des déclarations 1/ ont été faites par les membres ci-après de la Sous-Commission : Mme Chavez (28ème), M. Eide (28ème), M. Fan Guoxian (25ème), M. Joinet (29ème), M. Yimer (28ème).

8. Des déclarations ont été faites par les observateurs des pays suivants : Albanie (29ème), Colombie (25ème), Haïti (29ème), Pakistan (29ème), Pérou (29ème), Philippines (29ème), ex-République yougoslave de Macédoine (28ème).

9. Le représentant du Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies a fait une déclaration (25ème).

10. La Sous-Commission a également entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Association américaine de juristes (25ème), Association des femmes pakistanaises (25ème), Association internationale contre la torture (28ème), Association internationale des éducateurs pour la paix mondiale (28ème), Centre Europe-Tiers Monde (28ème), Coalition internationale Habitat (28ème), Commission andine de juristes (28ème), Commission internationale de juristes (25ème), Entraide universitaire mondiale (28ème), Fédération internationale des droits de l'homme (25ème), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (28ème), Fédération latino-américaine des associations des familles de détenus disparus (28ème), France-Libertés : Fondation Danielle Mitterrand (25ème), Freedom House (28ème), International Educational Development, Inc. (28ème), International Institute for Non-Aligned Studies (28ème), International Prison Watch (25ème), Libération (25ème), Ligue internationale pour les droits de l'homme (28ème), Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (28ème), Ligue islamique mondiale (25ème), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (25ème), Mouvement international ATD quart monde (28ème), Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (28ème), Mouvement international de la réconciliation (28ème), Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (28ème), Organisation mondiale contre la torture (28ème), Pax Christi (28ème), Pax Romana (25ème), Société mondiale de victimologie (28ème).

11. Des déclarations équivalant à un droit de réponse ont été faites par les observateurs des Etats suivants : Bahreïn (29ème), Bangladesh (29ème), Chine (28ème), Cuba (29ème), Grèce (29ème), Mexique (29ème), République de Corée (29ème), République populaire démocratique de Corée (29ème), Soudan (29ème), Turquie (29ème), Viet Nam (29ème).

12. A la 29ème séance, le 21 août 1995, M. Despouy a présenté ses observations finales.

13. A la même séance, M. Guissé a présenté ses observations finales.

14. A la même séance également, M. Joinet a présenté ses observations finales.
